

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS DU 24/11/2025



PV N°5/25-26

Les sanctions ont été validées par les membres de la commission par échange de courriel

WEEK-END du 22-23/11

Pénalité financière

FDME mal renseignée (manque arbitre / saisie des buts)

+16M 2°division Limay HBC 78 / AS Sartrouville HB	Limay HBC 78	Article 98.2.3.1 des règlements généraux
+16F 2° division Poule A HBC Les Lions de la Mauldre (2) / HB Seine et Oise (2)	HBC Les Lions de la Mauldre	Article 98.2.3.1 des règlements généraux

Arbitre trop jeune pour arbitrer cette catégorie

U18F Del 1°/2° division Poule 2	US HB Vernouillet-Verneuil	Article 92.1.2 / 92.1.3 des règlements
US HB Vernouillet-Verneuil (2) / Sud		généraux
Yvelines HB		

FDME non transmise dans les délais

U13M Del 5°/6° division Poule 6 Guyancourt HB / US Houdan HB (2)	Guyancourt HB	Article 98.7 des règlements généraux
---	---------------	--------------------------------------

Pénalité sportive et financière

Joueurs(es) non présent(s) dans la convention

+16M 1° division Poule B Buc-Guyancourt / Team 2 Rives de Seine	AO Buc	Article 25.2.8.2.1 des règlements généraux
U15F 3° division Poule 3 Cellois-Louveciennes / Saint Quentin Est (2)	TS Vicinois 88 HB	Article 25.2.8.2.1 des règlements généraux

Joueuse(s) sans demande de surclassement

U18F 3° division	Aubergenville HB	Article 36.2.2 des règlements généraux
HBC Vélizy / Aubergenville HB		







Pénalité sportive et financière

Joueur(s) non qualifié(s)

U15F 3° division Poule 4 AS Sartrouville HB / CA Mantes la Ville	AS Sartrouville HB	Article 94.2.1 et 41.2.1 des règlements généraux (adapté au règlement COC 78)
U18M 5° division AS Bonnières / TS Vicinois 88 HB (2)	AS Bonnières	Article 94.2.1 et 41.2.1 des règlements généraux (adapté au règlement COC 78)
U18F 3° division Team 2 Rives de Seine (3) / US HB Vernouillet-Verneuil (3)	US HB Vernouillet-Verneuil	Article 94.2.1 et 41.2.1 des règlements généraux (adapté au règlement COC 78)
U18M 5° division AS Poissy HB (2) / Le Pecq Entente Saint Germain	St Germain	Article 94.2.1 et 41.2.1 des règlements généraux (adapté au règlement COC 78)
U13M Del 5°/8° division Poule 7 CA Mantes-HBC Rosny / Le Pecq Entente Saint Germain	St Germain	Article 94.2.1 et 41.2.1 des règlements généraux (adapté au règlement COC 78)

Forfait

U15M Del 3°/4° division Poule 3 AS St Cyr Fontenay HB 78 / Le Pecq Entente Saint Germain	St Germain	Article 104.2 des règlements généraux
U13M Del 3°/4° division Poule 4 Rambouillet HB / HBC Les Lions de la Mauldre	HBC Les Lions de la Mauldre	Article 104.2 des règlements généraux
U15M Del 3°/4° division Poule 4 Conflans HBC (2) / CA Mantes-HBC Rosny	CA Mantes la VIIIe	Article 104.2 des règlements généraux
U15M Del 5°/6° division Poule 5 HB Bougival / Limay HBC 78	HB Bougival	Article 104.2 des règlements généraux

Forfait Général

U15M Del 5°/6° division Poule 5	HB Bougival	Article 104.3 des règlements généraux
HB Bougival / Limay HBC 78		



Lucile PESCH

Présidente de la Commission Organisation des Compétitions

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

